

# **Ordonnance de l'Office fédéral de la communication sur les installations de télécommunication**

**Modification du 25 novembre 2013**

---

*L'Office fédéral de la communication (OFCOM)*

*arrête:*

I

L'annexe 2 de l'ordonnance de l'Office fédéral de la communication du 14 juin 2002 sur les installations de télécommunication<sup>1</sup> est modifiée conformément au texte ci-joint.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

25 novembre 2013

Office fédéral de la communication:

Nancy Wayland Bigler

<sup>1</sup> RS 784.101.21

*Annexe 2*  
(art. 1, al. 2)

## **Interfaces prescrites selon l'art. 3, al. 1, OIT<sup>2</sup>**

*RIR 0201, 0302, 0806, 0808, 1001, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1021 et 1023*

N°	Titre du document	Edition
...		
RIR0201	Emetteurs de radiodiffusion terrestre	10
...		
RIR0302	Faisceaux hertziens point à point	19
...		
RIR0806	Stations terriennes fixes de communication par satellite (FSS)	9
RIR0808	Stations terriennes mobiles de communication par satellite (MSS)	11
...		
RIR1001	Systèmes d'alarme	9
RIR1002	Applications ferroviaires	8
RIR1003	Recherche, suivi et acquisition de données	8
...		
RIR1007	Télécommandes de modèles réduits	6
RIR1008	Applications à courte portée non spécifiques	12
RIR1009	Microphones sans fil	17
...		
RIR1021	Télécommande, transmission de données et télémétrie à puissance élevée	9
RIR1023	Applications à bande ultra large (UWB)	7
...		

<sup>2</sup> Les interfaces prescrites peuvent être obtenues auprès de l'Office fédéral de la communication, 44, rue de l'Avenir, case postale, 2501 Bienne ou à l'adresse Internet suivante: [www.ofcom](http://www.ofcom) > L'OFCCOM > Bases légales > Pratique en matière d'exécution > Appareils et installations > Prescriptions techniques d'interface (RIR).